

POUR AFFICHAGE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU S.I.C.T.E.U.
EN DATE DU 27 MARS 2018

Le mardi vingt-sept mars deux mille dix-huit, à dix-sept heures, s'est réuni, à la Mairie de Presles-en-Brie, le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Dominique RODRIGUEZ, Président.

PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique,
Président du S.I.C.T.E.U.
- Monsieur MARCY Jean-Pierre,
- Monsieur GREEN Alain,

Délégués de la commune de Tournan-en-Brie

- Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy,
- Monsieur RENAUDET Denis,
- Monsieur BENOIT Dominique,

Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers

- Monsieur CAUCHIE Dominique,
- Monsieur BAILLY Gérard,

Délégués de la commune de Livery-en-Brie

MAIRIE de TOURNAN

13 AVR. 2018

N°

Le quorum étant atteint, la réunion du Comité débute à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur GREEN Alain

Monsieur le Président invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2018 et à l'approuver.

1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte de gestion et le compte administratif, identiques, sont présentés en détail selon les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE EN 2016	RESULTATS DE 2017	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
EXPLOITATION	862 370.62	109 304.50	971 675.12
INVESTISSEMENT	349 636.44	-5 552.68	344 083.76
TOTAL	1 212 007.06	103 751.82	1 315 758.88

Monsieur le Président, présente au vote le compte de gestion.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Monsieur le Président quitte la salle.

Monsieur MARCY, doyen, présente au vote le compte administratif.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Suite aux résultats 2017 et au vu des restes à réaliser nuls,

Le comité syndical décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- En section d'investissement :
 - o compte 001 (recette) : 344 083.76€
- En section d'exploitation :
 - o En recette - compte 002 : 971 675.12€

3. BUDGET PRIMITIF 2018

Il est fait rappel du débat d'orientation budgétaire du 13 mars dernier au cours duquel a été présenté le rapport d'orientations budgétaires et le détail suivant :

L'état de la dette :	3 783,00 € d'annuité
Les dépenses d'exploitation :	120 804,00 € : contribution S.M.A.B.
	1 102,00 € : contribution S.Y.A.G.E.
	92 459,00 € : reversement à Suez de 45 % de la prime d'épuration 2015 et 2016
	10 078,00 € : reversement aux communes de la redevance d'occupation du domaine public
	30 000,00 € : travaux de réfection de voirie
	161 000,00 € : traitement des boues
	20 500,00 € : transport des boues
	16 200€ et 7 200 € d'AMO pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral et la fermeture du plan d'épandage
	55 000€ pour les analyses, la cartographie et le plan d'actions relatifs à RSDE2
Les recettes d'exploitation :	290 000,00 € : redevance d'assainissement
	125 225,00 € : prime d'épuration
	22 900,00 € : subvention de l'AE pour RSDE2
	10 078,00 € : redevance d'occupation du domaine public
Section d'investissement :	21 380,00 € : travaux de mise en sécurité et mise en place de 3 débitmètres

Le détail des travaux d'investissement est le suivant :

- La mise en place de 3 débitmètres sur les postes de refoulement de Tournan, Gretz et Presles dans le cadre du diagnostic permanent, pour un montant de 18 000,00€.
- La sécurisation au regard du code du travail, par une rampe d'accès à la lagune de la STEP pour un montant de 2040,00 €.
- La sécurisation au regard du code du travail ici aussi, de la bache du PR01 bis pour un montant de 1340,00€. Il s'agit de barreaux anti chutes.

Le budget étudié et annexé, accompagné de sa note de présentation brève et synthétique (art L2313-1 et L3313-1 du CGCT) est adopté à l'unanimité par le comité syndical selon les équilibres suivants :

✚ 1 579 653.12 € en exploitation,
✚ 572 806.76 € en investissement.

4. REDEVANCE

USAGERS prix/m3 pr 120m3/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017
fermier abonnement HT	20,32	20,80	21,00	21,08	21,16	21,33
fermier prix/m3 HT	0,8366	0,8561	0,8578	0,5965	0,6000	0,6069
SICTEU prix/m3 HT	0,25	0,25	0,25	0,26	0,26	0,31

Après débat, et au vu des orientations budgétaires étudiées, le comité syndical décide à l'unanimité de fixer à 0,31€/m3 d'eau la redevance d'assainissement du syndicat.

5. AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

La convention signée le 18 juillet 2016 entre la Préfecture de Seine et Marne et le SICTEU, pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, ne prévoyait pas la télétransmission des marchés publics et des actes budgétaires dématérialisés. Il est proposé à l'assemblée de modifier cette convention par un avenant, afin d'y intégrer ces documents.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention entre la Préfecture et le SICTEU.

6. QUESTIONS DIVERSES

Il est proposé à l'assemblée la création au cours du prochain comité de 3 nouvelles instances :

► **Une commission de DSP (Délégation de Service Public)** : Cette commission a pour rôle dans le cadre des contrats de DSP, d'examiner les candidatures, de dresser la liste des candidats admis, d'ouvrir les offres, d'établir un rapport d'analyse des offres et d'émettre un avis.

Par ailleurs, et au vu des futures échéances c'est dans le cadre d'un éventuel avenant que la CDSP du SICTEU aura à intervenir, en émettant un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation de plus de 5 % (article L 1411-6 du CGCT). La composition de cette commission est fixée à 1 président et 5 membres élus au sein de l'assemblée. Le nombre de suppléant à élire sera identique à celui des titulaires.

► **Une commission de contrôle de finances** qui aurait à charge l'examen des comptes détaillés que doit fournir le signataire de notre convention de DSP. Ces comptes sont par ailleurs intégrés dans le rapport annuel du délégataire. Cette commission peut être librement composée par délibération (article R 2222-3 du CGC) et il est décidé de proposer une composition identique à celle de la CDSP.

► **Un comité de pilotage** relatif au projet d'extension des compétences du syndicat. Un point est fait sur la réunion qui a réuni les maires des communes du SICTEU au cours de laquelle a été évoqué l'avenir du syndicat au regard de la loi NOTRe et de la proposition de loi adoptée par l'assemblée nationale le 30 janvier 2018. Cette dernière en son article 1 permet aux communes de s'opposer au transfert de la compétence assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020 pour le reporter au 1^{er} janvier 2026. Cette possibilité n'est ouverte qu'avec des conditions de représentation : les délibérations communales doivent représenter au moins 25 % d'entre elles et 20 % de la population. La date limite pour délibérer en ce sens est fixée au 1^{er} juillet 2019.

L'article 2 de la proposition de loi, inclut définitivement la gestion des eaux pluviales dans la compétence assainissement, et l'article 3, très important pour le SICTEU, ouvre la possibilité aux communautés de communes de se substituer aux communes au sein du syndicat sans condition pour le dit syndicat d'appartenance à 3 EPCI.

Dans ce contexte il a été décidé par les Maires présents de travailler à pérenniser le SICTEU en élargissant ses compétences, soit en déléguant au syndicat l'ensemble de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales. La mise en place d'un comité de pilotage étant nécessaire au bon déroulement de ce projet, il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain comité syndical, la création de ce comité de pilotage qui serait composé de l'assemblée du SICTEU et des Maires des communes membres. Enfin, **un comité de suivi** devra aussi se mettre en place et il pourrait se composer d'élus et des services techniques de chaque commune membre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président procède à la clôture de la séance à 18H30.